

REGLEMENT DE LA COURSE

"La LINIÉROISE" - 2025



12ème ÉDITION



LA LINIÉROISE

28
JUIN
2025

3 Courses enfants
10 km solo ou relais
18 km solo

COURSES NATURE

à Saint Jean de Linières (49)



Infos sur <https://la-linieroise.sportsregions.fr>

Article 1 – Participants.

La Fédération Française d'athlétisme a modifié son règlement national:

Pour les personnes majeures non licenciées FFA, vous devez vous inscrire à notre Liniéroise 2025, en fournissant un document nommé Parcours Prévention Santé trouvé sur le site :

<https://pps.athle.fr>

Ce document valable 3 mois, vise à simplifier et responsabiliser l'action de s'inscrire à une course à pied en se substituant au certificat médical... *Vous devez donc renseigner le PPS à partir du 29 mars 2025*****

Ouverture des inscriptions par internet du 01 avril 2025 à 6h00 au 22 juin inclus .Site :

<https://espace-compétition.com/index.php?module=orga&action=compétition&comp=2968>

Par respect pour la planète, nous arrêtons les retours « inscriptions papier ».

seules les « inscriptions sur place » se feront sur papier.

Les courses de « la Liniéroise » sont ouvertes à toutes et à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s.

Cette manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

Les Courses de 18 et 10 km sont limitées à un total de 900 coureurs : courses solo et relais confondues.

(10 km solo : 450 dossards ; 10 km relais : 100 équipes ; 18 km solo : 250 dossards).

Ces courses natures empruntent 75% bois et chemins et 25% route de campagne.

Pour la course 18km (format solo): La catégorie la plus jeune autorisée à participer à la course est **la catégorie junior**, (nés en 2006 et 2007).

Pour la course 10km (format solo): La catégorie la plus jeune autorisée à participer à la course est **la catégorie cadet**, (nés en 2008 et 2009).

Pour la course 10 km (format relais 6km+4km) : La catégorie la plus jeune autorisée à participer aux 6km est **la catégorie cadet**, (nés en 2008 et 2009). **Minimes nés en 2010 et 2011 autorisés pour le 4km.**

Pour les animations enfants (sans classement ni chronométrage), des catégories d'âges homogènes sont clairement définies par une relation : âge / durée d'effort (**nouvelle réglementation FFA**).

La participation implique l'acceptation totale du présent règlement.

Aucune inscription ne sera prise en compte si le bulletin est incomplet, sans paiement, sans licence FFA valide ou non accompagné *du nouveau document PPS***.**

Article 2 – REGLEMENTATION.

En application de la loi n°99-223 du 5 avril 2006 et afin de participer à une course hors stade :

Les non-licenciés devront fournir **le nouveau document PPS valable 3 mois, sur : <https://pps.athle.fr>**

les licenciés FFA titulaires d'une licence devront fournir une photocopie de leur licence en cours de validité (2024/2025). Les licences FF Tri, FF CO, FF PM, ne peuvent être acceptées comme justificatifs.

Pour les mineurs non licenciés, obligation de remplir un questionnaire de santé et d'y joindre une autorisation parentale, si vous avez « coché la case » OUI sur au moins une question dans l'une des rubriques, alors un certificat médical de moins de 6 mois est obligatoire.

Ces documents sont présents dans le bulletin d'engagement.

Nouvelle réglementation, consultez impérativement notre site pour imprimer le questionnaire !

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne sera effectué aucun remboursement pour quelques motifs que ce soient.

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur (<http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un PPS en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Règles sportives :

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

En raison du relief de nos courses, les athlètes handisports ne sont pas autorisés à participer.

Le port du dossard fixé sur la poitrine est obligatoire (fixé par 4 épingles ou par tout autre moyen). Pour les compétitions de trails, montagne et ultra- fond, les ceintures porte-dossards sont acceptées sous réserve de permettre une bonne visibilité du numéro de dossard lors des contrôles effectués en course et à l'arrivée (numéro visible sur le devant). Les athlètes porteront en permanence leur dossard toujours visible sur la poitrine. Les dossards ne doivent être ni coupés, ni pliés, ni froissés. En cas d'arrêt, de mise hors compétition ou de disqualification, l'athlète devra rendre son dossard et sa puce.

La rétrocession de dossard est interdite.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 3 – Horaires courses adultes.

Retrait des dossards le samedi 28 juin 2025 à partir de **16h15 et jusqu'à 17h45** à la salle Linériis, 49070 Saint Jean-de-Linières, Commune de Saint Léger-de-Linières.

18h00 : Départ du 18 km solo.

18h20 : Départ commun du 10 km solo et du 1^{er} relayeur (6km).

Clôture des inscriptions sur place à 17h30 le 28 juin.

BARRIERE HORAIRE : Sur la course du 18 Km, pour la sécurité des participants et organisateurs, tout participant arrivant au 14ème Km (à hauteur du passage de relais de la course en Duo), dans un temps de course de 1h45 (soit à 19h45), sera dirigé sans classement, directement vers la ligne d'arrivée, sans parcourir les 4 derniers Kms.

Article 4 - Classements-récompenses

La totalité des résultats sera affichée près de la salle Linériis, 49070 Saint Jean de Linières ou sur internet <http://www.espace-competition.com>. Un lot sera remis sur place à chaque participant, lors du retrait des dossards.

Les prix seront remis au lauréat et non à un représentant à l'issue de la course vers 20h15 à la salle Linieriis, Saint Jean-de-Linières, 49070 Saint Léger-de-Linières.

Le Premier Relais 6+4 km : 1 trophée + lots divers.

Les 3 premières féminines du 10 km solo : 1 trophée + bouquet de fleurs + lots divers.

La première féminine de St Léger-de-Linières, du 10 km solo : 1 trophée.

Les 3 premiers masculins du 10 km solo : 1 trophée + bouteille de vin + lots divers.

Le premier masculin de St Léger-de-Linières, du 10 km solo : 1 trophée.

Les 3 premières féminines du 18 km solo : 1 trophée + bouquet de fleurs + lots divers.

La première féminine de St Léger-de-Linières, du 18 km solo : 1 trophée.

Les 3 premiers masculins du 18 km solo : 1 trophée + bouteille de vin + lots divers.

Le premier masculin de St Léger-de-Linières, du 18 km solo : 1 trophée.

Une casquette technique et un gobelet souple réutilisable, seront offerts avec le dossard.

Les gagnants(es) des courses 10km solo et 18km solo, seront inscrits (es) gratuitement à vie.

Article 5 – Contrôle antidopage.

Un contrôle antidopage inopiné pourra avoir lieu le jour de la course.

Une pièce avec des toilettes sera prévue à cet effet.

Article 6 - Service médical.

Le service médical est assuré par un Dispositif Premier Secours et un médecin (si + de 500 participants).

Article 7 – Sécurité.

La sécurité de la course est assurée par des secouristes et des signaleurs déployés tout le long des parcours. La police municipale de St Jean-de-Linières sera également présente sur le parcours.

Article 8 – Assurance.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires/douches ou dans les locaux utilisés.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile :

Générali siège social : 2 rue Pillet-Will 75009 Paris.

Les licenciés sont couverts par l'assurance de leur licence ; Les non licenciés doivent être assurés personnellement.

Article 9 - Obligation des coureurs.

Suivre le tracé de la course. Respecter l'environnement et les propriétés privées : il est *interdit de jeter des déchets* sur les parcours. (Pas de reconnaissance possible sur le 18km, les chemins privés sont ouverts uniquement de jour de la course, seule la reconnaissance du 10km est possible, ce parcours n'empruntant pas de voies privées).

Aucun gobelet aux ravitaillements, vous pouvez utiliser celui offert à la remise du dossard.

Des distributeurs « rampes d'eau » seront mis en place aux endroits des ravitaillements.

La compétition se déroule sur des routes et chemins totalement fermés à la circulation.

Respecter les consignes des signaleurs.

Porter assistance à toute personne en danger ou prévenir les secours ou les signaleurs à proximité.

En cas d'abandon, le coureur devra retirer son dossard et le remettre à une personne de l'organisation pour signaler son arrêt (ravitaillement, signaleurs). L'accompagnement des compétiteurs avec VTT, chien ou par un autre coureur est interdit.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les personnes concernées par les données personnelles traitées possèdent un droit d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant ainsi qu'un droit de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de ces données personnelles. Ces personnes disposent également d'un droit d'opposition au traitement de leurs données personnelles à des fins de proposition commerciale par l'organisateur et/ou ses partenaires. Ces droits s'exercent par courriel à l'adresse : dpo@athle.fr.

Article 10 – Droit à l'image.

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier. (Possibilité de retirer la photo sur simple demande téléphonique, après les 2 ans.)

Article 11 - Signaleurs et commissaires de course.

L'ensemble du dispositif sera conforme à l'autorisation préfectorale accordée pour cette épreuve. Les carrefours empruntés seront sécurisés par des membres de l'organisation agréés par l'autorité préfectorale.

Article 12 – Intempéries & cas de force majeure.

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Article 13 – Dénivelés des parcours.

Parcours « La Liniéroise 10 km », dénivelé de 82 m.
Parcours « La Liniéroise 18 km », dénivelé de 146 m.

Article 14 - Chronométrage.

La société « Espace Compétition » gère le chronométrage, par intégration d'une puce sur le dossard jetable.

Article 15 - Acceptation complète du règlement.

Le fait de participer à cette épreuve implique pour les coureurs, la connaissance et l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement affiché au droit de la remise des dossards et disponible sur le site Internet de la course.

Article 16 – Suspension des courses.

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (voir tarifications en page 6, sans les 1 € inscription en ligne), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

INFORMATIONS

INSCRIPTIONS

Le retrait des dossards, les inscriptions et la cérémonie de remise des récompenses se feront au niveau de la salle des sports Linériis de St Jean de Linières.

Licenciés FFA 49, FFA hors 49 et non licenciés

Les inscriptions se feront par internet, à partir du 01 avril 2025 à 06h00 jusqu'au 22 juin inclus:

<https://espace-competition.com/index.php?module=orga&action=competition&comp=2968>

(Nous abandonnons les « inscriptions papier »).

DROITS D'ENGAGEMENT :

Augmentation de 2 € à partir du 27 mai

Date d'inscription	Grille tarifaire en fonction des dates d'inscriptions	10km	Relais 6+4km	18km
Du 01/04 au 26/05/2025	Licencié FFA 49	8 €	17 €	13 €
	Non Licencié et Licencié hors 49	11 €	17 €	18 €
Du 27/05 au 22/06/2025	Licencié FFA 49	10 €	19 €	15 €
	Non Licencié et Licencié hors FFA 49	13 €	19 €	20 €
Le 28/06/2025, sur place	Licencié FFA 49	12 €	22 €	19 €
	Non Licencié et Licencié hors FFA 49	15 €	22 €	24 €
	1 Licencié FFA 49 + 1 Non Licencié		22 €	
Tous les tarifs « gras » ci-dessus seront majorés de 1€ pour frais d'inscription en ligne				

Inscription sur place : Espèces, Chèque à l'ordre du « comité des fêtes de saint jean de linières » ou C Bancaire Munissez-vous de vos documents : Pièce d'identité, Licence, et votre numéro PPS.

DÉPART ET ARRIVÉE.

❖ **Localisation :** Salle des sports « Linériis », proximité de l'église – 49070 St Jean-de-Linières

❖ **Départ des courses :**

17h00 : course enfants **nés en 2016/2018** « Bouts Choux » - distance : 500m (6 mn d'effort).

17h15 : course enfants **nés en 2014/2015** « les champions » - distance : 1000m (8mn d'effort).

17h30 : course enfants **nés en 2012/2013** « les intrépides » - distance : 1700m (10 mn d'effort).

18h00 : « trail 18km ».

18h20 : « 10km solo » ou « relais 6+4km ». (départ commun pour le solo et le 1^{er} relayeur 6km).

❖ **Retrait des dossards :**

La participation à une épreuve de course à pied nécessite le port obligatoire d'un dossard. Retrait des dossards **Le samedi 28 juin 2025 de 16h15 à 17h45 (pour les courses adultes).**

Le retrait du dossard se fera sur présentation d'une pièce d'identité.

❖ **Ravitaillements.**

Cette course est en semi auto- suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires. **Pas de gobelet sur le parcours !**

Cependant, l'organisation prévoit les ravitaillements ci-dessous :

1 à mi-parcours (5.5 km) et 1 à l'arrivée (10 km). **Utilisez de préférence le gobelet offert au retrait des dossards !**

1 supplémentaire (8 Km) pour le 18 Km.

Des « rampes d'eau potable » seront mises en place ...

❖ **Douches-Toilettes.**

Des douches et toilettes sont à votre disposition salle des sports « Linériis » et aux abords.

INFORMATIONS SUR LES COURSES ENFANTS.

Les inscriptions pourront se faire :

- par internet du 01 avril 6h00 au 22 juin 2025 inclus :

<https://espace-competition.com/index.php?module=orga&action=competition&comp=2968>

- **sur place à partir de 15h45 sur présentation du questionnaire de santé et de l'autorisation parentale. Si vous avez coché une fois OUI sur le questionnaire de santé, un certificat médical attestant la non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition, sera exigé.**
- **Clôture des inscriptions sur place 20 mn avant la course concernée par l'enfant.**

Cependant, il est fortement conseillé de vous inscrire sur internet, pour avoir le jour « J », l'esprit net ! ...

Nouvelle réglementation, consultez impérativement notre site.

Aucun classement ni chrono ne sera établi.

Toutes et tous repartiront pour ne pas faire de jaloux,
avec la médaille de l'évènement, autour du cou !

2€ demandé sur place à la remise du dossard.

Après l'effort, le réconfort !

A partir de 19h00 RESTAURATION FOOD TRUCKS, et animation propre à la fête de la St Jean.

Des manèges et auto-tamponneuses divertiront jeunes et moins jeunes, une buvette et un espace repas seront présents pour vous restaurer avec 6 Food trucks variés, avec animation musicale.

En clôture de cette agréable journée, vous pourrez assister au feu d'artifice à 23h30.

STATIONNEMENTS

Dans le cadre de la course, l'organisation mettra en place un parking pour les coureurs à l'« espace Galilée ». Les stationnements sauvages sur le parcours de la course ou sur les espaces verts de la commune ne sont pas tolérés sous peine d'enlèvement du véhicule.

CONSEILS ET ÉQUIPEMENTS

- L'organisation attire l'attention des coureurs sur les règles élémentaires en matière d'équipement vestimentaire, d'alimentation sur ce genre d'épreuve.
- Il est recommandé de bien s'équiper en cas d'intempéries ou de fortes chaleurs (vêtements imperméables, casquettes,...).
- En cas de météo incertaine, un coupe-vent ou une veste imperméable sera conseillé.

Nom et adresse de l'organisation

Comité des Fêtes de Saint Jean de Linières
chez M. Emmanuel TUSSEAU
10 rue des garennes
49070 Saint Jean de Linières
SAINT LEGER DE LINIERES

**QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'INSCRIPTION
À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE**

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(-e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es :	une fille ☐	un garçon ☐	Ton âge : __ ans
---------	------------------------------------	------------------------------------	------------------

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(-e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré(-e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé(-e) sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé(-e) à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué(-e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet(-e) ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Le sportif mineur devra fournir un certificat médical d'absence de contre-indication pour s'inscrire à la compétition sportive. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Vous n'avez pas de certificat médical à fournir pour votre enfant mineur. Simplement attestez, en remplissant l'autorisation parentale pour participer à la compétition sportive, avoir répondu NON à toutes les questions de ce questionnaire renseigné que vous conservez.

Vous retrouverez l'autorisation parentale sur le bulletin d'inscription des courses enfants, nous vous conseillons de vous inscrire par internet, afin de ne pas générer de perturbation le jour de l'épreuve.

<https://espacecompetition.com/index.php?module=orga&action=competition&comp=2968>

Merci de votre compréhension !

L'équipe organisatrice de « La Liniéroise ».